

1967.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter pour approbation les comptes financiers du COMITE des FETES pour l'EXERCICE 1967. Ces Comptes s'établissent comme suit :

EN RECETTES

- solde créditeur au 17 Janvier 1967	15 398
- compte subvention 1967	3 000 000
- subvention allouée pour 1967	3 000 000
	<hr/>
	6 015 398

- REPORT	6 015 398
- chèque de l'Amicale des Réunionnais	50 000
- chèque des Entreprises Réunionnaises	20 000
- chèque de Madame BERNARD	1 500
- subvention complémentaire pour 1967	5 000 000
- Soirée des Petits Chanteurs à la Croix de Bois	239 300
- recettes Gala de natation	319 505
- virement de la Mairie (reprise matériaux Semaine Commerciale)	3 500 000
	<hr/>
	<u>15 145 703</u>

EN DEPENSES

- réceptions	2 592 409
- fêtes publiques	9 577 504
- arbre de Noël	1 419 930
- matériel	1 108 280
	<hr/>
	<u>14 698 103</u>

SOLDE CREDITEUR AU 31 JANVIER 1968 447 600

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, je demanderai, pour qu'on allège ce budget qu'on raye à tout jamais l'escroquerie des temps modernes qui s'appelle SEMAINE COMMERCIALE. Je vous déposerai une liste des commerçants opposés à cette SEMAINE COMMERCIALE ; ils sont assez nombreux.

M. HOAREAU. - Il faudrait déposer cette liste dès maintenant parce que le Comité des Fêtes se réunira très bientôt pour décider si oui ou non on doit faire la SEMAINE COMMERCIALE.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.